



**PACTE**  
Soins Primaires



## **Diplôme d'établissement**

### **Coordinateur de regroupements pluriprofessionnels de soins primaires (DE PACTE Soins primaires)**

PARCOURS DE SANTÉ ET INTÉGRATION DES SERVICES SUR LES TERRITOIRES

L'EHESP entend contribuer au développement des soins primaires. Pour cela, en partenariat avec le ministère de la santé, les ARS, la HAS et les fédérations professionnelles (AVEC Santé, FNCS, FACS, URPS), elle a créé ce parcours diplômant en réponse à des besoins d'acquisition de compétences des professionnels en charge d'impulser et de structurer de nouvelles pratiques et organisations professionnelles sur le terrain.

Responsable de la formation :

Béatrice ALLARD COUALAN, Professeure affiliée à l'EHESP, Médecin Généraliste

Co-responsable pédagogique :

François-Xavier SCHWEYER, Professeur à l'EHESP, Chercheur au centre Maurice Halbwachs  
(EHESS CNRS ENS)

Etablissement responsable : EHESP – Rennes

**Formateurs-relais, PACTE-Centre de santé, en région Bretagne :**

**Gwenaëlle FERRE**, Coordinatrice en centre de santé, Formatrice,  
Conseillère conjugale et familiale

**Jean-Loup THERY**, Médecin de Santé Publique,  
ancien Directeur des centres municipaux de santé de Paris

Contacts :

ARS Bretagne : [ars-bretagne-secretariat-daspf@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-secretariat-daspf@ars.sante.fr), 02 22 06 73 37

**Dossier de candidature à adresser à**

FNCS : [appui.qualite@fncs.org](mailto:appui.qualite@fncs.org), 06 38 12 61 67

de préférence avant le 10 octobre 2021

Lieu de formation : A l'EHESP, Rennes

Objectifs professionnels : La formation doit permettre à ces professionnels de :

1. Se positionner au sein de leur équipe comme coordonnateur et de contribuer à la gestion de la structure ;
2. Organiser la mise en oeuvre du projet de santé de leur équipe ;
3. Inscrire ce projet de santé dans une démarche territoriale de responsabilité populationnelle.

Compétences visées : A l'issue du parcours de formation, les participants seront notamment capables, en appui à leur équipe, de :

- Conduire un projet de santé en lien avec les différentes parties prenantes (acteurs du territoire, autres professionnels de santé, patients, familles, financeurs et politiques), dans le cadre des politiques publiques et en réponse aux besoins de la population ;
- Soutenir de nouvelles pratiques, pluri-professionnelles, par des procédures et outils de travail partagés au sein des collectifs, notamment les Systèmes d'Information ;
- Organiser l'amélioration du service rendu aux patients et à la population desservie, notamment à travers des démarches de responsabilité populationnelle et d'intégration des acteurs.

Modalités pédagogiques :

Le parcours de formation dure 18 mois et se compose :

- D'un enseignement à distance,
- De séminaires présentiels, qui seront avant tout l'occasion d'un partage d'expérience, de résolution de problèmes et de fixation d'objectifs concrets qui seront mis en oeuvre entre les séminaires,
- De ressources/outils en ligne, notamment sur la base des productions de la HAS,
- D'un accès et des échanges via un forum / FAQ, animé à distance sur la plateforme PACTE,
- De l'accompagnement individualisé par un formateur-relais.

Il comprend :

- 5 séminaires présentiels de 2 jours consécutifs,
- des sessions de e-learning et des travaux à déposer sur la plateforme
- la rédaction et la soutenance d'un mémoire

Dates : **provisoirement arrêtées**

**Journée de présentation** : Jeudi 18 novembre 2021

**Module 1** : Jeudi 18 et vendredi 19 novembre 2021

**Module 2** : Jeudi 20 et vendredi 21 janvier 2022

**Module 3** : Jeudi 17 et vendredi 18 mars 2022

**Module 4** : Jeudi 19 et vendredi 20 mai 2022

**Module complémentaire** : jeudi 9 et vendredi 10 juin 2022

**Préparation des mémoires** : lundi 27 juin 2022

**Soutenance des mémoires** : 1ère semaine d'octobre 2022

Public destinataire :

La formation est à destination des professionnels occupant la fonction de coordinateur au sein de centre de santé :

- Professionnels-les de santé : médecins, pharmaciens, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, paramédicaux
- Professionnels-les intervenant sur le pilotage/ gestion en santé titulaires, notamment, d'un master en santé publique, en management ou en gestion.

A titre dérogatoire, professionnels-les titulaires d'une certification de niveau 5 ou 6 (exemple : secrétaire médicale) complétée d'une expérience significative et de l'exercice d'activités en lien direct avec les métiers visés par la formation.

#### Tarif(s) :

Frais d'inscription pris en charge par l'ARS Bretagne - Défraiement pour le temps de formation, les repas et la transport à la charge de votre structure.

#### Parcours pédagogique :

Le Diplôme d'Etablissement Coordonnateur de regroupements pluri professionnels de soins primaires s'organise autour d'un module socle obligatoire constitué de 4 blocs de compétences et d'un module complémentaire.

4 Modules socles de compétences	
<p><b>Module 1 : Se positionner comme coordonnateur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir le rôle respectif d'un coordonnateur et d'un leader</li> <li>• Expliquer la différence entre leader et coordonnateur</li> <li>• Déterminer l'intérêt et les modalités de rédaction ou d'actualisation de sa fiche de poste : identifier les besoins et les attentes de l'équipe vis-à-vis du poste de coordonnateur, objectiver son activité</li> </ul>	<p><b>Module 2 : Élaborer et conduire un projet de santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer comment utiliser les données disponibles pour analyser le contexte du projet</li> <li>• Déterminer comment formuler les objectifs</li> <li>• Élaborer une feuille de route</li> <li>• Expliciter le lien avec les axes de la matrice de maturité (pour les MSP et les CDS)</li> <li>• Organiser les responsabilités</li> <li>• Présenter son projet à ses interlocuteurs</li> <li>• Suivre la diffusion et l'appropriation du projet de santé</li> </ul>
<p><b>Module 3 : Conduire une démarche qualité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lister les 5 principes d'une démarche qualité</li> <li>• Décrire les 4 étapes du cycle PDSA</li> <li>• Aider le collectif à identifier et à formuler des objectifs « qualité »</li> <li>• Guider l'analyse d'un problème</li> <li>• Décrire les étapes d'élaboration d'un protocole pluriprofessionnel</li> <li>• Expliciter l'intérêt et les modalités de la Matrice de Maturité ou du référentiel d'auto-évaluation des centres de santé</li> <li>• Partager les résultats d'une démarche qualité avec les professionnels</li> <li>• Préparer et animer une réunion de concertation pluriprofessionnel</li> </ul>	<p><b>Module 4 : Manager une équipe pluri-professionnelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expliciter les principes sur lesquels se fondent une dynamique d'équipe</li> <li>• Déterminer l'intérêt et les modalités pour donner du sens à un projet</li> <li>• Poser un cadre / règles de fonctionnement</li> <li>• Susciter une ambiance conviviale, aménager les lieux de travail</li> <li>• Déterminer l'intérêt et les modalités pour utiliser des supports visuels</li> <li>• Décrire les principes pour organiser des réunions courtes et efficaces</li> <li>• Identifier des modalités pour faire circuler l'information</li> <li>• Encourager les idées, les prises d'initiatives, les prises de risques</li> <li>• Déterminer l'intérêt et les modalités de faire des feedbacks individuels et collectifs</li> </ul>

Modules complémentaires
<p><b>Gestion de structure de soins primaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre et évaluer en équipe les exigences règlementaires concernant l'accessibilité, l'hygiène, la sécurité et le parcours du patient au sein de la structure,</li> <li>• Etablir les bases d'un budget de fonctionnement de l'équipe</li> <li>• Constituer un état de synthèse pour présentation à l'ensemble de l'équipe</li> <li>• Rédiger la lettre de mission de l'expert-comptable</li> </ul>
<p><b>Communication stratégique des organisations du secteur de la santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les enjeux de la communication dans le fonctionnement des organisations du secteur de la santé</li> <li>• Dépasser les aprioris et limites associés aux questions de communication</li> </ul>

- Développer des compétences communicationnelles utiles dans les domaines organisationnel, managérial, institutionnel et promotionnel
- Savoir concevoir une stratégie de communication au service d'un projet de MSP/CPTS/CDS
- Maîtriser la démarche et les outils nécessaires à la conception d'un plan de communication
- Réaliser le plan de communication de son projet de MSP/CPTS/CDS

### **Projet territorial de télémédecine**

- Vérifier les prérequis et conditions de réussite
- Evaluer l'impact du séminaire sur l'évolution des pratiques professionnelles des coordonnatrices
- Comprendre les enjeux de la télémédecine
- Comprendre le cadre réglementaire et les bonnes pratiques d'un projet de TLM
- Identifier les dispositifs techniques disponibles
- Comprendre la démarche projet proposée
- Identifier les personnes partenaires du projet
- Identifier les besoins d'amélioration des prises en charge qui figurent dans le projet de santé et qui pourraient bénéficier d'un projet de télémédecine
- Formuler les objectifs du projet de télémédecine
- Décrire le parcours des patients visés par le projet de télémédecine
- Elaborer un protocole pluriprofessionnel pour soutenir la nouvelle organisation entre les professionnels
- S'assurer des conditions de réalisation d'un acte de télémédecine
- Organiser l'évaluation et le suivi d'un projet de télémédecine
- Communiquer sur l'intérêt d'un projet de télémédecine
- Tirer les enseignements des démarches mises en oeuvre

### Modalités d'évaluation pour vérifier les acquis de la formation :

Les stagiaires doivent :

- Participer aux séminaires présentiels régionaux identifiés comme faisant partie du parcours de formation visé ;
- Utiliser les ressources mises à leur disposition par l'EHESP sur la plateforme de formation PACTE ;
- Elaborer les productions écrites attendues et les déposer sur la plateforme PACTE ;
- Participer au forum/FAQ de la plateforme PACTE ;
- Pour l'obtention du Diplôme d'Établissement, il est demandé aux apprenants de produire un mémoire (10 à 20 pages) analysant une démarche mise en oeuvre au sein de son équipe, utilisant les ressources et compétences acquises lors de sa formation. La production est suivie d'une soutenance (1 heure) devant un jury régional.

Les formateurs relais s'assurent du respect de ces exigences qui font l'objet d'une traçabilité sur la plateforme de formation PACTE.

### Niveau de sortie :

Diplôme d'Établissement EHESP – Un certificat pour le module socle et le module complémentaire pour ceux qui n'auront pas validé le mémoire et sur la base des retours des formateurs relais à l'EHESP.

### Poursuite du parcours de formation :

Après l'obtention du Diplôme d'établissement, il est possible de poursuivre sa professionnalisation par des modules complémentaires à l'issue desquels sont délivrés des certificats : projet territorial de télémédecine, organisation de parcours de santé, communication stratégique des organisations du secteur de la santé, gestion de structure de soins primaires.

### Modalités de sélection :

Un dossier de candidature est à adresser à [appui.qualite@fncs.org](mailto:appui.qualite@fncs.org), composé des pièces suivantes : **le formulaire de l'EHESP ci-joint, votre CV et lettre de motivation, la copie de vos diplômes et l'accord de votre employeur.**

**Les candidatures seront étudiées et validées par le Copil de la Formation PACTE-CDS Bretagne réunissant L'ARS Bretagne et la FNCS, à partir des pré-requis définis par l'EHESP.**

Les dossiers de candidatures des candidats retenus seront déposés dans leur espace de gestion pédagogique de la plateforme PACTE (EGP).

Pour les candidats relevant des conditions à titre dérogatoire, un dossier de demande de validation des acquis personnels et professionnels devra être joint au dossier de candidature (modèle de dossier VAPP EHESP fourni avec le dossier de candidature). Il sera examiné par le Copil de la Formation PACTE-CDS Bretagne et l'EHESP.

**Dossier de candidature à adresser à**  
FNCS : [appui.qualite@fncs.org](mailto:appui.qualite@fncs.org), 06 38 12 61 67  
de préférence avant le 10 octobre 2021